

## AVIS DES SOCIETES

### SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE STB

Siège social :Rue Hédi Nouira Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2006, la Société Tunisienne de Banque publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### **I- Résolutions adoptées :**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2005 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31.12.2005, tels qu'ils sont présentés.

##### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et approuve lesdites opérations.

##### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31.12.2005, tels qu'ils sont présentés.

##### **QUATRIEME RESOLUTION**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2005.

##### **CINQUIEME RESOLUTION**

En application de la convention, entre la Société Tunisienne de Banque et l'Etat, relative à la mise en jeu de la garantie de ce dernier, pour le remboursement de l'Emprunt B.A.D VI à hauteur de 149 Millions de Dinars, affecté en 2003 pour la couverture des risques, et en vertu de la clause de l'engagement de la banque à rembourser cet emprunt, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la banque à reconstituer ledit emprunt progressivement à concurrence des reprises de provisions devenues disponibles.

##### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration :

	<b>En Dinars</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>36 285 661,709</b>
Report à nouveau	0
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>36 285 661,709</b>
Réserves légales	0
<b>1<sup>er</sup> reliquat</b>	<b>36 285 661,709</b>
Réserves à régime spécial	<b>27 086 750,221</b>
<b>2<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>9 198 911,488</b>
Réserves extraordinaires	<b>240 911,488</b>
<b>3<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>8 958 000,000</b>
Rémunération du capital	7 458 000,000
<b>4<sup>ème</sup> reliquat</b>	<b>1 500 000,000</b>
Fonds social	1 500 000,000

Les dividendes relatifs à l'exercice 2005, fixés à trois cent (0,300) millimes par action seront mis en paiement à compter du 5 juillet 2006 auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs de comptes dépositaires des titres, conformément à l'instruction n° 16 du 06 juin 1996 de la STICODEVAM pour les titres qui y sont déposés et à tous les guichets de la Société Tunisienne de Banque (siège et agences), pour les titres non déposés.

##### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en application des dispositions de l'article 29 des statuts, décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, qui en fait la répartition entre les membres, la somme de 60.000,000 dinars.

## HUITIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours .

## NEUVIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publication légale et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'une expédition du procès verbal de la présente assemblée.

### II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

		(unité = En 1000DT)
		31/12/05
<b>ACTIF</b>		
AC 1-	<u>CASSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT</u>	127 269
AC 2-	<u>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES</u>	304 020
AC 3-	<u>CREANCES SUR LA CLIENTELE</u>	3 326 915
AC 3-1	<u>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</u>	402 516
AC 3-2	<u>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</u>	2 564 170
AC 3-3	<u>CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES</u>	360 229
AC 4-	<u>PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL</u>	49 834
AC 5-	<u>PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT</u>	207 745
AC 6-	<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>	71 520
AC 7-	<u>AUTRES ACTIFS</u>	311 852
AC 7-1	<u>COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION</u>	159 424
AC 7-2	<u>AUTRES</u>	152 428
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 399 155</b>
<b>PASSIF</b>		
PA 1-	<u>BANQUE CENTRALE, C.C.P</u>	1 468
PA 2-	<u>DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES</u>	65 878
PA 3-	<u>DEPOTS DE LA CLIENTELE</u>	2 775 283
PA 3-1	<u>A VUE</u>	874 862
PA 3-2	<u>AUTRES DEPOTS ET AVOIRS</u>	1 900 421
PA 4-	<u>EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</u>	752 100
PA 4-1	<u>EMPRUNTS MATERIALISES</u>	77 333
PA 4-2	<u>RESSOURCES SPECIALES</u>	674 767
PA 5-	<u>AUTRES PASSIFS</u>	384 077
PA 5-1	<u>COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION</u>	384 077
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 978 806</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
CP 1-	<u>CAPITAL</u>	124 300
CP 2-	<u>RESERVES</u>	258 784
CP 3-	<u>ACTIONS PROPRES</u>	-63
CP 4-	<u>AUTRES CAPITAUX PROPRES</u>	37 328
CP 5-	<u>RESULTATS REPORTEES</u>	0
CP 6-	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>420 349</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 399 155</b>

### III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	Solde avant répartition au 31/12/2005	Affectation réserves	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2005 après répartition
- Capital	124 300				124 300
- Réserve légale	12 430				12 430
- Réserve extraordinaire	40 646	241			40 887
- Réserve à régime spécial	140 707	27 087			167 794
- Réserve pour réinvestissement exonérés	0				0
- Prime d'émission + prime de fusion	38 251				38 251
- Fonds social	-2 078			1 500	-578
- Actions propres	-63				-63
- Autres Capitaux propres	37 328				37 328
- Résultats reportés	0				0
- Résultat de l'exercice	36 286	-27 328	-7 458	-1 500	0
<b>TOTAL</b>	<b>427 807</b>	<b>0</b>	<b>-7 458</b>	<b>0</b>	<b>420 349</b>